PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 28 mars 2011,

une enquête publique est ouverte du 9 mai au 10 juin 2011 sur le territoire de la commune de CHATILLON SUR THOUET, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BTS INDUSTRIE, relative à un projet d'exploitation d'une unité de métallisation au sein de son établissement, installation qui relève des dispositions du titre ler du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de CHATILLON SUR THOUET du 9 mai au 10 juin 2011 inclus où le public pourra en prendre connaissance, adresser ses correspondances et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Pascal CUENIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS recevra les déclarations des tiers en cette mairie les :

- le lundi 9 mai 2011 de 14h à 17h
- le mardi 17 mai 2011 de 14h à 17h
- le mercredi 25 mai 2011 de 9h à 12h
- le lundi 30 mai 2011 de 14h à 17h
- le vendredi 10 juin 2011 de 14h à 17h

En cas d'empêchement de Monsieur Pascal CUENIN, Monsieur Guy-Jean TABUTEAU, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du 9 mai au 10 juin 2011, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, il pourra être pris connaissance à la mairie de CHATILLON SUR THOUET ainsi qu'à la Préfecture — Bureau de l'Environnement - 205.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 - du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BTS INDUSTRIE – route de la Bressandière - 79200 CHATILLON SUR THOUET.

Le présent avis ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture.